

Référence : ICC-ASP/S-1/S/14

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale présente ses compliments aux États et a l'honneur de se référer à la résolution ICC-ASP/2/Res.6 portant création d'un Fonds d'affectation spéciale pour financer la participation des pays les moins avancés aux travaux de l'Assemblée. Le Secrétariat se réfère également au paragraphe 38 de la résolution ICC-ASP/4/Res.4, par laquelle l'Assemblée a décidé de modifier temporairement les conditions applicables au Fonds d'affectation spéciale afin de permettre à d'autres pays en voie de développement d'avoir recours au Fonds et d'accroître ainsi les chances de ces États de prendre part aux activités de l'Assemblée. Les contributions au Fonds peuvent être versées directement au compte bancaire indiqué dans l'annexe à la présente.

Le Fonds a pour objet de fournir une assistance financière, sur la base des besoins formulés et dans la limite des fonds disponibles, aux représentants des pays les moins avancés et d'autres pays en voie de développement qui auront été désignés par leurs gouvernements, afin de couvrir les frais de voyage afférents à un vol aller-retour entre leurs pays respectifs et le lieu de l'Assemblée, et de leur accorder une indemnité journalière de subsistance. Les voyages s'effectuent normalement en classe économique, selon l'itinéraire le plus direct et le plus économique. Les billets d'avion seront prépayés par la Cour, mais les indemnités journalières de subsistance seront versées à l'issue de la session.

Dans la limite des fonds disponibles, les gouvernements des pays les moins avancés et d'autres pays en développement souhaitant faire appel aux ressources du Fonds d'affectation spéciale à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à l'examen des amendements relatifs au crime d'agression, peuvent présenter au Secrétariat une demande pour un participant en utilisant le formulaire ci-joint. La demande devra parvenir au Secrétariat à 31 mai 2025 au plus tard, accompagné du nom et du prénom du participant ainsi que ses coordonnées.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler aux États les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe

La Haye, 15 avril 2025



## Annexe

Nom du bénéficiaire	International Criminal Court TF
Adresse physique du bénéficiaire	Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK The Hague, The Netherlands
Adresse postale du bénéficiaire	PO Box 19519, 2500 CM, The Hague
Nom de la banque	ABN AMRO N.V.
Adresse de la banque	Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, The Netherlands
Numéro du compte	0135685699
Devise du compte	EURO
BIC/SWIFT	ABNANL2A
IBAN	NL60 ABNA 0135 6856 99
Référence de paiement	Contributions to LDC Trust Fund – Special Session Veuillez indiquer le nom de votre pays